

## LABORATOIRE D'INFORMATIQUE



Nos laboratoires sont sous SURVEILLANCE de caméras.



AUCUNE nourriture, eau et boisson ne sont autorisées dans tous les laboratoires.

### Consignes pendant les cours :

- ♦ Avoir une attitude calme, nécessaire à la bonne marche du cours.
- ♦ Porter une attention particulière à la façon d'utiliser le matériel.
- ♦ Occuper l'ordinateur assigné, il devient votre place jusqu'à la fin du cours, sauf avis contraire.
- ♦ Appliquer les mêmes consignes que lors des activités du midi.

### Consignes pendant les activités du midi :

- ♦ L'élève s'inscrit dans le cartable près de la porte en identifiant le numéro du poste qu'il souhaite obtenir. Il vérifie son poste de travail et mentionne toute anomalie à son enseignant.
- ♦ L'élève demeure assis et il occupe le poste attribué. Un seul élève par terminal est accepté (sauf s'il s'agit d'un travail d'équipe).
- ♦ La priorité d'accès à un ordinateur est dans l'intérêt d'un élève qui souhaite effectuer un travail scolaire.
- ♦ Tous les sites de réseautage social (Facebook, Instagram, Twitter, Snapchat, etc.) sont interdits.
- ♦ Aucun contenu de violence n'est toléré.
- ♦ Aucun contenu adulte n'est toléré.
- ♦ Le choix des jeux est limité au contenu du site [midi-info.jimdo.com](http://midi-info.jimdo.com)
- ♦ Lorsque l'élève quitte le local, celui-ci doit quitter les applications, fermer les programmes actifs, aviser l'adulte, éteindre l'ordinateur et ranger son poste de travail.

**N.B. Des frais seront facturés aux élèves responsables des bris, de la perte de matériel et du vandalisme incluant les frais d'administration du technicien pour la réparation ou le remplacement. De plus, l'élève fautif peut se voir refuser l'accès au laboratoire pour une période de 30 jours ouvrables.**

## OBLIGATION DES UTILISATEURS DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

- ✎ EXTRAIT DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATEUR DES RÉSEAUX INTERNET, INTRANET, EXTRANET ET DU COURRIER ÉLECTRONIQUE # 7107
- ✎ Respecter les lois et les règlements en vigueur au Québec, au Canada et dans les autres pays visités par des échanges prévus dans le cadre de ses fonctions;
- ✎ ne pas effectuer le téléchargement de fichiers ou de logiciels qui sont susceptibles d'entraver le bon fonctionnement des postes de travail, du réseau et de son infrastructure;
- ✎ conserver son code d'accès au réseau pour usage exclusif et en assumer la responsabilité des gestes et des actions qui y sont associés;
- ✎ s'assurer, en tout temps, du respect et de la sécurité des données informationnelles de la commission scolaire;
- ✎ utiliser le courrier électronique dans le seul cadre de ses fonctions;
- ✎ signer toute communication électronique et utiliser un langage respectueux;
- ✎ exercer toute la prudence nécessaire concernant les pièces jointes à l'envoi d'un message électronique.



\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
date



\_\_\_\_\_  
Signature du parent (tuteur)

\_\_\_\_\_  
date

**Portail Édu-groupe**

Adresse courriel: \_\_\_\_\_

Nom d'utilisateur: \_\_\_\_\_

Mot de passe: \_\_\_\_\_